

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de membres :

- afférents au Conseil d'Administration.....13
- en exercice.....13
- ayant pris part à la délibération..11

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES
DE LA COMMUNE DE PUGET-SUR-ARGENS****Date de convocation**

15/10/2025

Date d'affichage

15/10/2025

N° 31 CA 2025**PROVISION POUR
CREANCES
DOUTEUSES –
BUDGET DE
L'EHPAD
HENRI DUNANT**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de PUGET-SUR-ARGENS, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, au C.C.A.S. 112 rue V. Hugo, sous la présidence de Monsieur Paul BOUDOUBE, Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Etaient présents : M. Alex AILLAUD, M. Manuel BAEZ, Mme Eugénie BERVARD, Mme Edith BLONDEEL, M. Paul BOUDOUBE, M. André DEBIASI, Mme Lilia FONTANELLE, M. André LACROIX, Mme Lucie RONCHIERI, Mme Danielle SUBTIL.

Absente avec pouvoir : Mme Delphine DEMARTINI a donné pouvoir à M. AILLAUD Alex.

Absentes : Mme Christiane FONSECA, Mme Danielle VOURIOT.

Secrétaire : Mme Réjane SANTAMARIA, Directrice du CCAS.

-----oOo-----

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des comptes de fonctionnement des collectivités, il est proposé au Conseil d'administration la constitution d'une provision des créances douteuses sur le budget de l'EHPAD Henri DUNANT.

Cette provision est constatée dès lors qu'il existe des indices de difficulté de recouvrement, malgré les diligences faites par le comptable public.

L'état de provisionnement des créances adressé par la Trésorerie de l'Estérel, ci-annexé, concerne des titres émis pour le recouvrement de trop perçu de rémunérations suite à l'abandon de poste d'agents contractuels entre 2020 et 2022, pour un montant de 1618.85 €. La provision au titre de l'exercice est calculée sur la base de 16 % de ces créances, soit 258.09 €.

Les crédits sont inscrits en décision modificative N°3 de l'EPRD 2025, à l'article 6817.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

VU, l'exposé qui précède,

APRES, en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

AUTORISE, la constitution d'une provision pour dépréciation des créances douteuses d'un montant de 258.09 €.

DIT, que les crédits budgétaires sont prévus par décision modificative N°3 de l'EPRD 2025 à l'article 6817.

SOUMET, la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Draguignan.

AINSI, fait et délibéré à Puget sur Argens, les jours, mois et an que dessus.

AR Prefecture

083-268302510-20251022-31CA2025-DE
Reçu le 27/10/2025

Puget-sur-Argens, le 22 octobre 2025

Le Président du CCAS,
Paul BOUDOUBE

